Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250519-3_2025delib059-DE
Reçu le 20/05/2025

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
-SAINT-
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-059
Conseil municipal du 19 mai 2025

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Carine MATHIEU et Katharina THOMAS

Excusée(s) : Bruno DE KERGOMMEAUX, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Régis ROUSSEAU

Pouvoirs : Bruno DE KERGOMMEAUX à Gilles RAMBAULT, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Fabrice CERISIER à Anthony MORTIER et Régis ROUSSEAU à Renan KERVADEC

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 13 mai 2025
Date de la publication : 21 mai 2025

2025-059 AFFAIRES FONCIERES – BILAN DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Rapporteur : Rémy ORHON

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le rapporteur informe les membres du conseil municipal qu'il doit délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la commune sur l'exercice budgétaire 2024.

Ce bilan récapitule les acquisitions et cessions foncières faisant apparaître deux acquisitions, deux acquisitions par portage foncier, une acquisition d'usufruit, trois cessions et une cession de l'EPF (acquisition initiale pour le compte de la commune).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux Membres d'approuver ledit bilan.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2241-1 ;

CONSIDÉRANT le tableau relatif aux acquisitions et cessions 2024 ci annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver le bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2024 ;

Après avis de la commission urbanisme, nature en ville et affaires foncières en date du 29 avril 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 33
Votants : 33
Abstentions : 0
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

APPROUVE le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2024.

PRECISE que ledit bilan sera annexé au compte administratif.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Les secrétaires de séance,
Arnaud BOUYER — Séverine LENOBLE — Nabil ZEROUAL

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié le :
Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20250519-3_2025delib059-DE
Reçu le 20/05/2025

ANCENIS –SAINT– GÉRÉON

BILAN ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2024

Type	Délibération CM ou décision Maire	adresse	ancien propriétaire	superficie (m²)	date signature acte	nature acquisition	Nature du bien	prix acquisition	frais
PORTAGE EPF	DCM n°2022-158 du 12/12/2022	90 Avenue des Alliés	TRINH Eric	1 775	Convention de portage foncier avec l'EPF44 de 10 ans à partir du 09/02/2024 (date d'acquisition par l'EPF)		maison d'habitation et local d'activités	209 000,00	
PORTAGE EPF	DCM n°2023-141 du 18/12/2023	90 boulevard Léon Séché	SARL PLACET	3 282	Convention de portage foncier avec l'EPF44 de 10 ans à partir du 22/02/2024 (date d'acquisition par l'EPF)		Local d'activités	333 000,00	
ACQUISITION TEMPORAIRE d'USUFRUIT	DCM n°2024-100 du 08/07/2024	90 bouleavrd Léon Séché	EPF44	3 282	12/07/2024	amiable	Local d'activités	75 900,00	2 300,00
ACQUISITION	DCM n°2024-141b du 19/11/2024	181 Av de la Libération	EPF44	372	05/12/2024	amiable	maison d'habitation	111 737,67	2 505,10
ACQUISITION	DCM n°2024-142b du 19/11/2024		EPF44	32 373	05/12/2024	amiable	anciens locaux d'activités	905 315,66	10 455,52

Type	Délibération Conseil Municipal ou décision Maire	adresse	nouveau propriétaire	superficie (m²)	date signature acte	nature cession	Nature du bien	prix cession	
CESSION EPF	DCM initiale n°146-21 du 15/11/2021 (accord portage)	113-119 rue des Douves	Association CULTIVONS LES CAILLOUX	134 m²	19/03/2024	Fin portage EPF	Immeuble de bureaux sur 3 niveaux	200 026,47	
CESSION	DCM n°2021-031 du 08/03/2021	570 rue Urien	LOGI OUEST	3169	02/05/2024	amiable	immeuble d'habitation gendarmes	189 000 €	
CESSION	DCM n°2023-097 du 25/09/2023	71 rue del'Hermitage	MANITOU	2758	14/10/2024	amiable	terrain d'activités	68 950 €	152400 (frais libération du site à charge acquéreur)
CESSION	DCM n°2024-129 du 07/10/2021	Brebion	PRAT FOUCHARD	285	19/12/2024	amiable	jardin et dépendance (ancien domaine public)	3 800 €	